

A propos de l'interview du Pape sur le « non-théologique » à l'ordination des femmes

"J'ai lu avec surprise que le Pape, dans une récente interview accordée à la revue jésuite AMERICA, basée sur le théologien Hans Urs von Baltasar, a affirmé que le "non" à ladite ordination répond à des motivations théologiques"

"Malgré les nombreux arguments que nous connaissons, celui-ci est absolument nouveau ! Encore un autre à ajouter à la longue liste des refus !"

"Je vais aller rappeler et résumer les arguments ou les raisons pour lesquelles tout au long de l'histoire, l'Église a refusé le sacerdoce aux femmes"

"Il n'est pas facile de faire un exposé clair et succinct sur cette longue question, dans laquelle se sont mêlées les 'causes explicites' et, peut-être les plus importantes, les 'implicites', celles qui s'y cachent dans l'arrière-plan idéologique"

16.12.2022 | Maria José Arana

J'ai lu avec surprise l'interview que le pape François a donnée au magazine jésuite AMERICA le 22 novembre dernier.

Et je dis avec surprise parce que je vois que le Pape a ajouté une raison de plus, et celle-ci, théologique, à la liste interminable d'arguments que les penseurs et le Magistère ont accumulés au fil du temps. Cette fois, **en s'appuyant sur le théologien Hans Urs von Baltasar, le Pape affirme que le « non » à ladite ordination répond à des motivations théologiques**, « c'est un problème théologique » et distingue trois niveaux : la dimension ministérielle de l'Église, sa dimension nuptiale, parce que l'Église est l'épouse du Christ, et la dimension administrative. Et bien qu'elle n'ait pas un « poids » magistral, elle contient néanmoins ce qui lui est donné : pas moins que l'opinion du Pontife Romain.

Il appelle le premier « **principe pétrinien** », le second « **principe marial** » et le troisième, qui n'appartient pas à l'ordre théologique, « **principe administratif** ». Ces catégories, issues de la Théologie de Urs von Baltasar, contiennent une qualification « sexuée » (ou genrée) déterminante : le principe pétrinien/masculin et le principe marial/féminin. Les femmes n'ont pas accès à la « pétrinienneté » qui, bien qu'elle soit inférieure à la « mariale », contient tous les pouvoirs. Et la « mariale », même si elle est supérieure, est dépourvue de pouvoir.

Je suis théologienne et le sacerdoce des femmes est l'un des sujets que j'étudie le plus et sur lequel je publie et parle, donc, j'ai été très impressionnée puisque malgré les nombreux arguments que nous connaissons, cependant, **celui-ci est absolument nouveau !** un autre à ajouter à la longue liste des refus !... Je vais donc continuer à rappeler et à résumer les arguments ou les raisons pour lesquelles, au cours de l'histoire, l'Église a refusé le sacerdoce aux femmes.

Car il n'est pas facile de faire un exposé clair et succinct sur cette longue question, où se sont mêlées les « causes explicites », et peut-être les plus importantes, les implicites, celles qui s'y cachent dans l'arrière-plan idéologique. De plus, il faut tenir compte du fait que toutes ces raisons font partie d'un solide compendium idéologique et anthropologique qui a de plus en plus éloigné les femmes de l'accès à l'autel. Nous allons entrer dans l'histoire pour compiler des **arguments et des motivations qui, malheureusement aujourd'hui, subsistent encore**, et comme nous venons de le voir, elles ne cessent d'**augmenter et de grandir**. Je vais essayer de le faire de la manière la plus résumée possible.

Saint Thomas part du principe aristotélien selon lequel la **femme est un être inférieur défectueux, "déficient"**, Et puisque Gratien croit que la femme est dans un "état de sujétion", elle ne peut donc pas recevoir les ordres sacrés. Cela fait partie de la problématique de ceux qui ne peuvent pas non plus recevoir les ordres sacrés : enfants, esclaves, meurtriers, handicapés physiques, enfants illégitimes..., eux aussi en état de soumission : « d'abord et avant tout à cause de la condition du sexe féminin qui doit être soumis au masculin ». Les esclaves etc... sont dans un état de soumission et s'ils étaient ordonnés ce serait illégal, mais pas invalide ; cependant, si la femme l'était, ce serait illégal et invalide car l'état de soumission en elle est "par nature". « C'est pourquoi dans le sexe féminin une dignité éminente ne peut

être signifiée, puisque la femme vit dans un état de sujétion. Elle ne peut donc pas recevoir le sacrement de l'Ordre ».

Elle est **subordonnée par nature, elle est inférieure**, ainsi, « la femme est inférieure en tout et donc, l'image de Dieu se retrouve dans l'homme d'une manière qui ne se vérifie pas chez la femme. **L'homme est le commencement et la fin de la femme**, tout comme Dieu est le commencement et la fin de toute la création." Voilà de manière très résumée la vision que Saint Thomas avait du sujet.

Une pensée médiévale

En fait, l'auteur de la Somme n'inventait rien. « Qu'est-ce qui empêche les femmes d'approcher le sacrement de l'Ordre ? Huguccio s'interrogeait **au XIIIe siècle**, et répondait : « Les femmes ne reçoivent pas le caractère d'ordre parce que leur sexe et la constitution de l'Église l'en empêchent ». Ou, en d'autres termes, « la constitution de l'Église l'en empêche, à cause du sexe » ... Exactement la même chose a été répétée par d'autres canonistes et décrétalistes. La raison en est que **l'Ordre est typique des membres parfaits de l'Église** puisqu'il est donné pour conférer la grâce aux autres. Mais « la femme n'est pas un membre parfait de l'Église, mais l'homme ». Guido de Baysio a écrit une expression copiée... **"mais la femme n'est pas un membre parfait de l'Église, mais l'homme"** ... Et elle recourt à nouveau à la condition de servitude et de soumission par laquelle elle doit être soumise à l'homme, car « L'homme est le chef de la femme ».

Les uns et les autres répètent ces mêmes arguments, « parce qu'une dignité éminente ne peut être signifiée dans le sexe féminin ». La question symbolique, esquissée chez les autres auteurs déjà cités, se voit avec une clarté particulière chez saint Bonaventure : "Parce que dans ce sacrement, la personne ordonnée signifie le Christ Médiateur et puisque le Médiateur était masculin, il ne peut être signifié que par le sexe "masculin". **Guido de Bayso**, en plus de rappeler que la femme « n'est pas un membre parfait de l'Église, mais l'homme", continue : "Maintenant je dis que **la femme a été la cause effective de la condamnation** puisque c'était le début de la prévarication, et Adam a été trompé par cela, et donc, cela ne pouvait pas être une cause effective de salut, les ordres étant la réalisation de la grâce dans un autre" etc, etc... Et pour cette raison, Geofgroy de Trani soutient que "la femme, même étant ordonnée, ne recevra pas le caractère sacerdotal" (Guido de Basyso, Giner Sampere) ... Et ici apparaît le vieil antagonisme entre Eve et Marie.

Une autre question importante est celle de l'**impureté, des menstruations** ou du tabou du sang. Qui depuis Lévitique 15, 14-19 etc ... et se prolongeant dans les conciles médiévaux, fait l'objet de législation et de mépris.

Plus surprenant est la différence à laquelle **Duns Scot** fait allusion concernant l'**incapacité des femmes à obtenir la tonsure** et il le fait en s'appuyant pas moins que sur Saint Paul qui interdit aux femmes de se couper les cheveux ! Et comme elles ne peuvent pas être tonsurées, elles ne peuvent pas non plus être prêtres !

Duns Scot était convaincu que c'était le Christ lui-même qui avait interdit aux femmes d'être ordonnées. Et comme il trouvait tout cela étrange, il disait : " L'Église n'aurait pas pris sur elle de priver tout le sexe féminin, sans qu'il y ait faute de sa part, d'un acte licite qui a été ordonné pour le salut des femmes et des autres membres de l'Église par son intermédiaire. Cela semblerait être la plus grande injustice, non seulement envers le sexe entier, mais aussi envers un petit nombre de personnes..." et il fait de nouveau allusion à l'interdiction faite par saint Paul aux femmes d'enseigner (I Tim. 2:12) et au fait que "le Christ ne l'a pas permis". Et il insiste encore d'autres manières sur le fait que cela lui semblerait une grande injustice envers tout le sexe féminin et envers les autres, mais comment le justifie-t-il ? Eh bien, en disant carrément que "Jésus n'a pas ordonné de femmes" et même "le Christ a ordonné ceci : que les femmes ne soient pas ordonnées",

Mais il s'est rendu compte de la situation différente dont jouissait Marie-Madeleine, "Apôtre des apôtres" et des autres prérogatives qu'elle avait, alors il dit simplement qu'en **Marie-Madeleine** : **"il voit un privilège personnel qui s'est éteint avec elle"**.

La position de **Gabriel Vázquez (XVIe siècle)** est très similaire. Il voit Marie-Madeleine comme un privilège personnel "qui s'éteint avec elle" et répète encore que **Jésus n'a pas ordonné de femmes et a ordonné qu'elles ne soient pas ordonnées. Où est ce commandement ?** pouvons-nous nous demander...

<https://womenpriests.org/fr/theologie-fr/overv-th-theologiens-medievaux-qui-ont-ecrit-sur-les-femmes/>

Critères actuels contre l'ordination

Tant le **Droit canonique de 1917** (can. 938) que celui qui a été renouvelé en **1982** (can. 1024) stipulent clairement que « **seul le mâle baptisé peut être valablement ordonné dans l'Église catholique** » ... Puisque les arguments actuels sont beaucoup mieux connus, Nous allons les citer assez schématiquement à partir des derniers documents pontificaux : *Inter Insigniores* 1976, Paul VI, *Mulieris dignitatem* (1988) et *Ordinatio sacerdotalis* (1994) de Jean-Paul II, cette dernière « à caractère définitif » : ... "Je déclare que l'Église n'a en aucun cas le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes et que cette décision doit être considérée comme définitive par tous les fidèles" (*Ordinatio sacerdotalis*)

Les Papes reprennent les arguments de leurs prédécesseurs et les expliquent, cependant, nous allons les résumer schématiquement :

- Le caractère masculin du sacerdoce de l'**Ancien Testament** et la subordination des femmes aux hommes selon le Nouveau Testament dans les Lettres pastorales.
- L'argument **symbolique et anthropologique** qui se décline en deux aspects : "parce que le Christ était un homme et continue d'être un homme". C'est-à-dire la représentativité et l'impossibilité pour une femme de représenter le Christ. Et l'argument symbolique : Christ homme et époux et l'église, femme et épouse.
- L'argument de **la vénérable Tradition**, ou la pratique de l'Église : l'affirmation que l'Église n'a jamais ordonné de femmes.
- Et celle qui joint la précédente et la suivante : « **pour la fidélité au prototype** du ministère sacerdotal voulu par le Seigneur Jésus-Christ et soigneusement entretenu par les apôtres ».
- Le fait qu'il n'a choisi positivement aucune femme parmi les Douze et **n'a donc pas institué de femmes prêtres** et les a exclues de cette possibilité », ainsi que l'exclusion des femmes de la Dernière Cène. L'Église ne se considère pas autorisée à admettre des femmes à l'ordination sacerdotale.
- "Le fait que **Marie Très Sainte**, Mère de Dieu et Mère de l'Église, n'a pas reçu la mission propre des Apôtres ni le sacerdoce ministériel."

Et quand Jean-Paul II avertit qu'en certains endroits elle est considérée comme discutable ou "même qu'on lui attribue une valeur purement disciplinaire"... pour que les choses restent claires et "afin de lever tout doute"... Le Pape déclare la question comme définitive.

François, tout juste nommé pape, a rappelé cette affirmation papale lorsque, dans l'avion de retour des JMJ au Brésil, il a été interrogé à ce sujet et il a répondu : « Concernant leur ordination (des femmes), **l'Église a parlé et dit non**. Jean-Paul II l'a dit avec une formulation définitive. La porte est fermée". Maintenant, quoique, il est vrai qu'il l'a dit dans une intervention privée et sans caractère magistral ; mais il affirme la même chose et parle dans une symbolique qui, bien que parfois "semblable" à une précédente, est néanmoins nouvelle et je ne l'ai pas trouvée dans la longue suite d'arguments et de raisons pour nier le sacerdoce, soit dit en passant, certains d'entre eux sont insultants et offensants pour les femmes et tous douloureux. **La longueur de la liste des arguments du magistère ecclésial est frappante** pour un sujet comme l'ordination des femmes, elles sont une multitude, n'étaient-elles pas suffisantes ? **Pourquoi en rajouter ?** Les femmes d'hier et d'aujourd'hui, comment le ressentons-nous et qu'en pensons-nous ?

Dans un reportage radio, **Benoît XVI**, après avoir reconnu le problème juridique qui existe dans le droit canonique pour que les femmes puissent prendre des décisions contraignantes, affirme : « De ce point de vue, il y a des limites, mais **je crois que les femmes elles-mêmes, avec leur poussée et leur force, avec leur supériorité, avec leur potentiel spirituel, sauront faire de la place**. Et nous devons essayer d'écouter Dieu, afin que nous ne soyons pas ceux qui l'empêchent ». (Benoît XVI, 5, VIII, 2006). Quelle portée voulait-il donner à ces affirmations ?

Mais **ces mots peuvent nous inspirer** à continuer sur le chemin.

Oui, nous les femmes avons une lourde responsabilité, il faut aller de l'avant et insister. **Les hommes d'Église doivent sérieusement écouter**, car il ne fait aucun doute que l'Esprit ne cesse d'inspirer et d'encourager l'Église.

https://www.religiondigital.org/opinion/proposito-entrevista-Papa-teologico-ordenacion-0-2514648514.html?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=a_proposit_o_de_la_entrevista_del_papa_sobre_el_no_teologico_a_la_ordenacion_de_las_mujeres&utm_term=2022-12-17

Maria José Arana. Religieuse du Sacré-Cœur de Jésus. Doctorat en Théologie et Diplôme Universitaire en Sociologie de l'Université de Deusto. Elle a été responsable de la paroisse d'Arantzazu, Vizcaya, et présidente du Forum œcuménique des femmes chrétiennes d'Europe. Elle appartient également à d'autres groupes de femmes chrétiennes, comme le Women's Studies Forum (FEM). Elle est actuellement professeur à la Faculté de Théologie de Vitoria et à l'Institut de Théologie et Pastorale de Bilbao.